



BAYROL

Fiche de données de sécurité (91/155/CEE)

Date d'impression 07.05.2004

Modifié 07.05.2004

Chlorilong Bloc 500

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial

Chlorilong Bloc 500

Rez.-Nr. 414718

Fabricant / fournisseur

BAYROL France S.A.

B.P. 32 - Rue Desaix, F-67451 Mundolsheim Cedex

Téléphone 03 88 81 76 00, Fax 03 88 20 15 94

Renseignements en cas d'urgence

Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris
Cedex 10

Téléphone 01 40 05 48 48

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

Composants dangereux

Numéro CAS	Numéro CE	Désignation	[%]	Classification
87-90-1	201-782-8	Acide trichloroisocyanurique, sec	> 90	O, R8; Xn, R22; R31; Xi, R36/37; N, R50/53

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases R

22	Nocif en cas d'ingestion.
31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

beaucoup d'eau
dioxyde de carbone
sable

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

peu d'eau

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Trichlorure d'azote

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Chlore (Cl₂)

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires

Neutraliser le chlore actif et le brome actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).

Eviter que l'eau ne se trouve en quantité insuffisante.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Stockage: au frais et au sec.



8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

Numéro CAS	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ml/m ³]	Remarque
007782-50-5	chlore-	MAK	1,5	0,5	Y

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

lunettes de protection

Mesures générales de protection

Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat	Couleur	Odeur
comprimés	blanc	caractéristique, piquante

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	2,8	20 °C	10 g/l	potentiometrique	
Température de décomposition	225 °C				
Solubilité dans l'eau	12,8 g/l	25 °C			

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des substances organiques.

Produits de décomposition dangereux

chlore

Informations diverses

Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décompose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation



	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	1060 mg/kg	rat		

Irritation des yeux Irritant.

Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 > 0,05 mg/l			

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets

06 03 14

Nom du déchet

sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVS/GGVE/ADNR)

UN 3077 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Acide trichloroisocyanurique, se 9, III

Transport maritime (IMDG/GGV)

UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Trichloroisocyanuric acid, dry), 9, III

Transport aérien ICAO/IATA

UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Trichloroisocyanuric acid, dry), 9, III

! 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Identification

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

22 Nocif en cas d'ingestion.

31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrases S**

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

! Identification particulière de certaines préparations

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore).

16. AUTRES INFORMATIONS**Source des principales informations**

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques
Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.